



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

aides à domicile

Question écrite n° 54706

Texte de la question

M. Guillaume Chevrollier attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la nécessité de simplifier les démarches de conventionnement des structures d'aide à domicile auprès des caisses de retraite. En effet, l'absence de critères précis et clairs de conventionnement de la part de la quasi-totalité des caisses de retraite entraîne, au-delà d'une trop grande imprécision dans le traitement des demandes, un coût de gestion fortement multiplié et inutile. Il lui demande si le Gouvernement entend mettre en place un conventionnement unique et faire de l'obtention par l'entreprise candidate d'un agrément services à la personne le critère unique de conventionnement.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Chevrollier](#)

Circonscription : Mayenne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54706

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : Affaires sociales

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 avril 2014](#), page 3471

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)